

DEPARTEMENT DU GERS

**Communauté de Communes
DES COTEAUX ARRATS GIMONE**

COMPTE RENDU du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date convocation : 02/03/2015

Date de séance : 10/03/2015

Date d'affichage : 19/03/2015

Nombre de conseillers		
Exercice	Présents	Ayant pris part à la délibération
58	52	56

L'an deux mille quinze, le mardi 10 mars, le conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni en la commune de Villefranche d'Astarac, en séance publique sous la présidence de Monsieur Pierre DUFFAUT.

Etaient présents : Pierre DUFFAUT, Jean Claude BADY, Jean Vincent PISONI, Christophe MEAU, Catherine HEURTEUX, Stéphanie CORNEILLE, Michel ANGELE, André PICCIN, Françoise DASTUGUE, Christiane PASQUINET (suppléante de Jacques SERIN), Alain de SCORRAILLE, Daniel DANFLOUS, Sergine AGEORGES, Daniel ZAÏNA, Brigitte SAINT MARTIN, Gérard ROEHRIG, Chantal CASASOLA, Jean CERDA, Sylvie VARIN, Jean Claude DUFFAUT, Claire BRIAT, Régis DARIES, Véronique CASTEX, Sylvie LAFFORGUE, Bruno GABRIEL, Georges DE LORENZI, Pierre MUN, Pierre ROUMEGUERE, Georges DALLIES, Gérard FAURE, Arnaud WADEL, Bruno BODART, Éric ANGELE, Evelyne BURGAN DELMAS, Jean Luc BOAS, Gérard ARIES, Jacques BORTOLUSSI, Jean Michel VERNIS, Chantal LABEDAN, Francis CHABROL, Francis LAGUIDON, André MARQUISSEAU, Joël BERNADOT, Pierre TRUILLE BAURENS, Guy de GALARD, Francis DUMONT, Alain CARRIERE, Paul BURGAN, André LAFFONT, Séverine CARCHON, Fabrice POURCET, Bernard MONLIBOS.

Le quorum est atteint

Etaient absents excusés : Christophe LABBE, Pierre AIROLDI

Etaient absents excusés avec procuration :

Sandrine DEDIEU a donné procuration à Bruno GABRIEL.

Jean Pierre SALERS a donné procuration à Francis DUMONT.

Éric BALDUCCI a donné procuration à Alain CARRIERE.

Éric TRUFFI a donné procuration à André LAFFONT.

Secrétaire de séance : Francis CHABROL

Bernard MONLIBOS, Maire de Villefranche d'Astarac, accueille l'assemblée et souhaite à tous les membres une bonne séance communautaire.

Approbation du compte de gestion du budget principal 3CAG et des budgets annexes.

Evelyne BURGAN DELMAS donne lecture des comptes de gestion du budget principal de la 3CAG et des budgets annexes : Gimont 2, Gimont 3, Lafourcade IV, Cinéma, SPANC, ZA Malard et TAD.

L'assemblée autorise Monsieur le Président à donner quitus à Monsieur le comptable public.

Vote à l'unanimité des comptes de gestion du budget principal 3CAG et des budgets annexes.

FISCALITE : Vote des taux

Monsieur le Président présente le produit prévisionnel attendu pour le budget, estimé au vu des bases d'imposition prévisionnelles, auxquelles sont appliqués les taux d'imposition proposés par la commission finances :

Nature des taxes	Bases prévisionnelles	Taux	Produit attendu
Taxe d'habitation	7 164 088	13.02%	932 764
Taxe foncière Non Bâti	769 067	1.50%	11 536
C. F. E.	3 200 000	26.81%	857 920
Total	11 133 155.00		1 802 220.00

Vu le résultat excédentaire de la section de fonctionnement pour l'année 2014,

Vu que les dépenses de fonctionnement prévues en 2015 ne présentent pas d'augmentation substantielle nécessitant des recettes complémentaires,

Vu que, lors des discussions relatives au pacte financier, il fut convenu de maîtriser la pression fiscale et ne pas augmenter les impôts sans justificatif probant,

Monsieur le Président propose donc de reconduire les taux en 2015.

Vote à l'unanimité.

Attribution de fonds de concours –

Il est rappelé à l'assemblée les nouvelles modalités d'octroi des fonds de concours. (Taux de 40%, plafonné à 7000€ pour un montant maximum de travaux de 17 500€ HT).

Dates des demandes	Commune	Travaux	Montant HT	Autres financements	Autofi	Fonds de concours	Délibéré
16/02/2015	BEDECHAN	Escalier du clocher de l'Eglise de Fanjeaux	2 800.00	0.00	2 800.00	1 120.00	1 abstention
18/02/2015	ANSAN	Réparation toiture, plafond, électricité de la salle des fêtes	19 873.00	CR : 1 990.00:	17 883.00	7 000.00	1 abstention
24/02/2015	GAUJAN	Réfection de l'Eglise, électrification des cloches, statue de la Vierge	11 035.40	0.00	11 035.40	4 414.16	1 abstention
03/03/2015	MONTIRON	Ravalement de la façade de la Mairie	7 779.00	0.00	7 779.00	3 111.60	1 abstention
TOTAL							

Evelyne BURGAN DELMAS met en exergue l'intérêt du taux de 40% pour les communes, leur apportant une aide supérieure.

Contribution au Syndicat mixte Gers Numérique –

A titre d'information, il est rappelé à l'assemblée la contribution au Syndicat Mixte Gers Numérique :

- en section de fonctionnement :
 - o cotisation à hauteur de : 9 089.00 € (calculée en fonction de la population).
Il s'agit de la cotisation obligatoire, inscrite de fait au budget primitif 2015 à l'article 6554, suite à l'adhésion au syndicat mixte.
 - o Subvention de fonctionnement d'un montant de 11 561.00 € à l'article 65737
- en section d'investissement :
 - o subvention d'équipement d'un montant de 39 527.00 € à l'article 204132.

Les subventions furent approuvées par délibération n°2014-12-112 lors du vote par le conseil communautaire du PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement).

Vote à l'unanimité.

Débats :

*S'agissant de l'état général du réseau filaire, **Jean Luc BOAS** informe l'assemblée qu'il possède les coordonnées d'un contact chez ORANGE.*

***Pierre DUFFAUT** l'invite à communiquer ce contact à la 3CAG. Il propose à l'ensemble des Maires de faire remonter à la Communauté à l'aide d'un document type qui sera communiqué les lieux, plans et photos de l'état des lignes.*

***Gérard ARIES** demande si nous avons eu des retours concernant Giscaro.*

Réponse négative.

***Francis CHABROL** souhaite la communication du planning de principe des travaux pour le déploiement de la fibre optique concernant notre communauté.*

Contribution au PETR Pays Portes de Gascogne –

Pour le PETR Pays Portes de Gascogne, il est inscrit au budget primitif à l'article 6554 une contribution obligatoire à hauteur de 2.50 € par habitant, soit 26 455.00 € pour l'année 2015.

Vote à l'unanimité.

Contribution à Gascogne Vallée – Gers Développement -

Il est inscrit au budget primitif, à l'article 6554 la contribution à Gers Développement pour Gascogne Vallée d'un montant de 14 373.00 €.

Vote à l'unanimité.

Monsieur le Président précise que dès l'adhésion de la 3CAG à ces syndicats et autres organismes de regroupement, les contributions sont intégrées d'office au budget principal.

Attribution d'une subvention à l'Ail Violet de Cadours –

Il a été proposé en 2013 d'allouer une subvention d'un montant de 500€ ciblée sur la certification « AOC », signe officiel de qualité, de savoir-faire traditionnel et de traçabilité.

Gérard ARIES précise que le Syndicat a obtenu la certification AOC, l'engagement financier de la 3CAG arrivera à terme au 31/12/2015. Cette certification engendrera un cahier des charges contraignant.

Vote à l'unanimité.

Attribution d'une subvention à la Ronde des expos, Les Musicales et Asta drôle

Monsieur le Président rappelle que suite à la fusion des deux anciennes communautés de communes, la 3CAG s'était engagée à maintenir les subventions accordées par la CCCG et à pérenniser son soutien, même si cette dernière n'exerce pas la compétence « Culture ».

Ainsi, les subventions sont réparties comme suit :

- La Ronde des Expositions : 300 €

Vote à l'unanimité.

- Asta Drôle : 500 €
Vote à l'unanimité.

Débats :

Christophe MEAU demande si la Ronde des Expositions a présenté un bilan.

Réponse négative.

Francis CHABROL propose de mener une réflexion en 2015 en vue de définir un cadre réglementaire dans les conditions d'octroi des aides aux associations. De nombreuses associations existent sur le territoire, et peuvent ainsi solliciter la communauté.

Il ajoute également qu'il est regrettable que les associations ne fournissent pas un budget prévisionnel lors des demandes de subventions.

- Les Musicales : 700 €
Vote à l'unanimité.

Débats :

Francis CHABROL précise que le budget a été présenté suite à la demande de la 3CAG. Il rappelle à l'assemblée que le Conseil Régional a mis un terme à son accompagnement financier. C'est la raison pour laquelle, les Musicales ont sollicité une subvention de 4 000€ au titre de l'année 2015.

La 3CAG, après réflexion en Bureau et commission finances propose d'abonder à hauteur de 700€.

Il rappelle également la nécessité de mener une réflexion sur l'attribution des aides.

Gérard ARIES rejoint Francis CHABROL sur la nécessité de définir un cadre réglementaire pour toutes les demandes de subventions à venir et d'acter l'octroi de subvention pour ces trois associations (la Ronde des Expositions, Asta Drôle, les Musicales) au regard de l'engagement de la 3CAG lors de la fusion. Mais il précise qu'il est nécessaire d'écrire noir sur blanc la politique de la communauté en matière de subvention pour ne pas être débordé par l'afflux de demande, la 3CAG disposant de beaucoup d'association sur son territoire. Il donne l'exemple de la subvention octroyée au syndicat de l'Ail Violet de Cadours, subvention accordée dans un but précis et qui se prescrit dans le temps.

Subvention à l'ADIL (Agence départementale d'information sur le logement).

Dans ses missions d'information et de conseils juridiques, financiers et fiscaux, l'ADIL sollicite la 3CAG pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 2 758.00€.

Le Bureau et la commission finances proposent d'octroyer à l'ADIL une subvention d'un montant de 2 758.00€ au budget primitif 2015 à l'article 6281.

Vote à l'unanimité.

Débats :

Pierre DUFFAUT ajoute que toutes les communes qui adhéraient à l'ADIL individuellement peuvent mettre un terme à leur cotisation étant donné que la 3CAG cotise pour ses communes membres. Toutes les communes bénéficient donc du service.

Claire précise qu'après négociation avec l'ADIL sur le critère de population INSEE pris en compte dans le calcul de la subvention, le montant arrêté est de 2 758.00€ (et non pas 3 310.00€ comme mentionné dans le rapport qui vous a été envoyé avant la réunion) étant donné que cette subvention n'est pas soumise à TVA.

Subvention à Gers Développement - CEEI

Monsieur le Président rappelle que chaque année, le Centre Européen d'Entreprises et d'Innovation (CEEI) sollicite une aide financière auprès de la 3CAG au nom de l'accompagnement aux actions économiques sur le territoire.

Aussi, le Bureau et la commission finances proposent de renouveler cette aide pour l'exercice 2015 et d'octroyer une subvention de 1 500 € à Gers Développement inscrit au budget primitif à l'article 6574.

Vote à l'unanimité.

Subvention à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Gers

Le Bureau et la commission finances proposent à l'assemblée de renouveler l'aide financière d'un montant de 1 200€ sollicitée par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Gers dans le cadre de leurs actions menées sur le territoire.

Vote à l'unanimité.

Subvention à l'Office du Tourisme des Coteaux Arrats Gimone –

L'Office de Tourisme des Coteaux Arrats Gimone remplit des missions d'accueil, d'information du public, d'animation et de promotion touristique et veille également au développement du tourisme sur le territoire de la 3CAG.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée l'accompagnement financier de la communauté de communes par l'octroi d'une subvention de fonctionnement à l'office du tourisme, conformément à sa compétence statutaire « Tourisme ».

Il informe l'assemblée que la commission finances a proposé le maintien de la subvention à 55 000 € en attendant de recevoir et analyser le nouveau dossier de demande de subvention de l'OT (rapport moral et financier).

Monsieur le Président propose de maintenir le montant de la subvention à hauteur de 55 000 €, montant qui avait été versé en 2014.

Les membres du conseil communautaire, moins les abstentions de Michel ANGELE, Evelyne BURGAN DELMAS, Daniel DANFLOUS, Jean Michel VERNIS, Sylvie VARIN, membres du conseil d'administration, décident :

- l'octroi d'une subvention de 55 000.00 € à l'Office de Tourisme des Coteaux Arrats Gimone,
- l'inscription des crédits nécessaires au budget primitif 2015, à l'article 6574.

Débats :

Pierre DUFFAUT informe l'assemblée du changement de présidence et remercie Mme CETTOLO pour son engagement.

Il a été proposé en Bureau, une fois la nouvelle équipe en place, d'avoir une discussion avec les dirigeants de l'OT pour faire un point sur leur vision de l'OT et leur feuille de route.

Michel ANGELE présente la nouvelle équipe et les dirigeants.

Le nouveau Bureau se compose comme suit : Michel ARTAGNAN – Président ; Michel ANGELE, Christian CAUHOPE et Valérie PRUES – Vice-Présidents ; Régine CHARTIER – Secrétaire ; Pierre LAVA – Secrétaire adjoint ; Arthur PAILHES – Trésorier ; Caroline JACQUIN MICHOT – Trésorier adjoint.

Evelyne BURGAN DELMAS rappelle les subventions allouées à l'OT de 2010 à aujourd'hui et met en évidence l'évolution de l'aide.

Francis DUMONT rappelle qu'il y a des communes en plus suite à la fusion.

Francis CHABROL ajoute que sur les 55 000 € demandés il n'y a aucune visibilité sur la nouvelle organisation (contrat aidé, organisation des permanences sur les 3 points Info Gimont, Saramon et Simorre ...).

Michel ANGELE précise que toutes ces questions font l'objet de travaux par la nouvelle équipe.

Subvention aux Rencontres Aéronautiques et Spatiales du Gers 2015

La Communauté de Communes des Coteaux Arrats Gimone est partenaire de la Mairie de Gimont pour les Rencontres Aéronautiques et Spatiales de Gimont, vu le caractère économique de cette manifestation, depuis la première édition.

En 2014, la Communauté de Communes des Coteaux Arrats Gimone avait attribué aux Rencontres Aéronautiques une aide de 35 000.00 €. Madame la Présidente de la commission finances propose de renouveler cette aide pour l'année 2015, conformément à l'avis favorable de la commission finances.

Vote à la majorité, moins les abstentions des 11 délégués communautaires de la commune de Gimont :

Débats :

Francis CHABROL s'interroge sur les termes « Valorisation sponsors non comptabilisés » inscrits dans le bilan des RASG.

Pierre DUFFAUT : *Il s'agit de tous les produits, services, biens matériels mis à la disposition de la ville de Gimont le temps des Rencontres par les partenaires. A titre d'exemple, l'établissement DUPUY met à disposition des arbustes, plantations ..., La société PRIMAGAZ met à disposition du gaz gratuitement ...*

Evelyne BURGAN DELMAS ajoute que le budget des RASG s'équilibre par le fait que la commune de Gimont assure la différence.

Bruno GABRIEL s'interroge sur le montant identique de la subvention alors que les RASG vont diminuer en nombre de jour.

Pierre DUFFAUT : En effet, les RASG vont se concentrer sur 3 jours (contre 5 jusqu'à présent) en raison du manque de disponibilité des entreprises dans la durée. Mais le programme n'est pas pour autant moindre car les actions sont programmées à des dates ultérieures (journée des métiers en novembre, expo en mai...)

Catherine HEUTEUX s'interroge sur les retombées économiques.

Pierre DUFFAUT : Les retombées directes des RASG s'analysent principalement par rapport à l'emploi, la formation (Forum de l'Emploi...) et la fréquentation touristique (hébergement, restauration...)

S'agissant des retombées indirectes, il est plus délicat de les quantifier. Les bénévoles sont d'ailleurs invités à affiner cette étude s'ils sont intéressés par ces indicateurs. Et à rejoindre l'équipe

Subvention au CIAS

Il est proposé d'allouer au Centre Intercommunal d'Action Social (CIAS) une subvention d'un montant de 8 000€, inscrite au budget primitif 2015 à l'article 6574.

Vote à la majorité moins les absentions des délégués au CIAS : Evelyne BURGAN DELMAS, Francis CHABROL, Arnaud WADEL, Chantal CASASOLA, Gérard ARIES, Bernard MONLIBOS, Pierre DUFFAUT.

SCOT Départemental –

Lors de la dernière CDCI en date du 13/02/15, Monsieur le Préfet a sollicité les membres de la commission sur l'achèvement de la procédure du SCOT. Les membres se sont prononcés sur la poursuite du processus d'élaboration du SCOT quasi départemental et pour ce faire, sur la création du syndicat mixte en charge du SCOT, conformément à l'article L122-4 du code de l'Urbanisme.

Le Syndicat, regroupant uniquement des Communautés, sera un syndicat mixte fermé et composé comme suit :

- La communauté d'Agglo du Grand Auch,
- La Communauté d'Artagnan en Fezensac,
- la Communauté du Bas Armagnac
- la Communauté Bastides de Lomagne
- la Communauté Coeur d'Astarac en Gascogne
- la Communauté Cœur de Gascogne,
- La Communauté de la Gascogne Toulousaine,
- La communauté du Grand Armagnac,
- La communauté de la Lomagne Gersoise
- La Communauté du Savès,
- La Communauté de la Ténarèze
- La Communauté Val de Gers
- La Communauté des Hautes vallées,
- La Communauté des Coteaux Arrats Gimone.

Il est ainsi proposé d'adhérer au Syndicat mixte du SCOT de Gascogne.

Vote à l'unanimité.

Suite au vote, Monsieur le Président précise qu'il sera désigné deux délégués titulaires et deux délégués suppléants.

Les candidatures aux fonctions de délégués titulaires :

Gérard ARIES et Pierre DUFFAUT

Les candidatures aux fonctions de délégués suppléants :

André LAFFONT et Sergine AGEORGES.

Vote à l'unanimité des conseillers moins les abstentions des 4 délégués concernés.

Débats :

Pierre DUFFAUT informe l'assemblée qu'il a été demandé une réunion préparatoire avec tous les présidents des EPCI du Gers et les parlementaires.

Gérard ARIES s'interroge sur l'adhésion de la Gascogne Toulousaine au SCOT quasi-départemental.

Claire ajoute qu'au regard de la loi ALUR, il est exclu de créer un SCOT à l'échelle d'une intercommunalité. A ce titre, le SCOT de la Gascogne Toulousaine devient caduc et la communauté serait intégrée de fait au SCOT de Gascogne.

Pierre DUFFAUT précise qu'un travail a été mené par les Pays sur l'ensemble du territoire et qu'il est désormais acté que ces travaux soient pris en compte dans l'élaboration du SCOT de Gascogne, ce qui n'était pas acquis lors des discussions en 2013.

Francis CHABROL relève que, dans le projet de statuts du SCOT de Gascogne, il est fait référence aux deux anciennes communautés de communes Arrats Gimone et Coteaux de Gimone.

Sylvie VARIN a quitté la salle à 19h50.

Règlement du TAD -

Monsieur le Président présente le travail mené par la commission des affaires sociales et le nouveau projet de règlement intérieur pour le Transport A la Demande à l'échelle de l'ensemble du territoire. (Document mis à disposition des délégués).

Il est précisé que ce projet a été soumis au Conseil Général qui n'a exprimé aucune observation.

Arnaud WADEL procède à la lecture du projet de règlement intérieur et précise que le règlement intérieur approuvé sera disponible et affiché en commune.

S'agissant du tarif, il est proposé, au vu des simulations réalisées et du faible impact d'une différenciation de prix par secteur, de fixer un tarif unique comme suit :

- Aller simple / Retour simple : 4€
- Aller/Retour : 6€.

Le règlement du TAD est approuvé à la majorité moins les abstentions de Francis CHABROL, Catherine HEURTEUX, Chantal CASASOLA, Bernard MONLIBOS.

Débats :

Bernard MONLIBOS demande une précision sur le critère du véhicule.

Arnaud WADEL : toute personne disposant du permis de conduire ou non, devra justifier par le biais d'une attestation sur l'honneur, que le foyer ne possède pas de véhicule.

Si ce dernier est frappé d'une incapacité, permanente ou temporaire, sans condition d'âge, il pourra bénéficier du TAD.

Francis DUMONT s'interroge sur le service du transport. Est-il assuré par la 3CAG ?

Arnaud WADEL et Pierre DUFFAUT : Il s'agit d'un prestataire privé (Duclos pour le marché antérieur). A ce sujet, un appel d'offre sera lancé sur le nouveau territoire dans le cadre de la nouvelle organisation.

Jean Vincent PISONI informe l'assemblée qu'un nouveau marché à AUBIET a été mis en place le vendredi soir de 16h à 19h et demande ainsi si cette destination peut être rajoutée aux circuits du Secteur Nord.

Pierre DUFFAUT sollicite l'assemblée s'agissant de cette modification.

A la demande générale, le marché d'AUBIET (16h – 19h) a été rajouté aux circuits du Secteur Nord.

Daniel DANFLOUS s'interroge sur le choix du jeudi s'agissant du circuit « cinéma ».

Francis CHABROL réplique qu'il s'agit d'une séance de cinéma destinée aux personnes âgées.

Chantal CASASOLA ajoute que cette séance a été fixée le 2^{ème} jeudi du mois pour les personnes membres d'un club de 3^{ème} âge, et plus largement pour toute personne désirant venir.

Francis CHABROL revient sur les tarifs proposés, conformément à sa requête formulée en commission finances.

Il propose de mettre en place, comme il était en vigueur sous l'ancienne organisation :

- **Un tarif intra secteur** : 3€ Aller simple ou retour simple / 4€ aller-retour

Pour éviter l'augmentation du tarif unique (4/6€ pour les trajets intra secteur).

Pierre DUFFAUT précise que la commission des affaires sociales demande à ce qu'un bilan soit dressé après 6 mois d'exercice pour voir si le service est adapté au territoire.

Arnaud WADEL ajoute qu'il a été décidé en commission de faire un point au bout de 6 mois.

Modification du règlement de la ZA Lafourcade IV

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée les dispositions prévues à l'article 5 dudit règlement : « *les constructions seront implantées à une distance minimale de 5 m par rapport à la limite séparative du lot. Les constructions devront avoir leur façade principale parallèle à la voirie qui borde le lot.* »

Le règlement du Permis d'Aménager, approuvé le 22/07/2011, impose la construction des façades principales parallèle à la route de desserte interne à la zone.

Cette règle engendre des contraintes pour le développement de la zone. Certains lotisseurs sont dans l'obligation de modifier leur projet immobilier aux regards de l'ensemble des contraintes en terme d'espace de parking, d'espace végétalisé et autre.

Monsieur le Président propose de remplacer le terme « parallèle » par « orientée », cette contrainte n'étant pas importante au regard des enjeux de la zone.

Vote à l'unanimité.

Bâtiments photovoltaïques

Monsieur le Président expose à l'assemblée sa rencontre, par le biais de Paule BECHOT, animatrice du réseau Gascogne Vallée, du bureau d'études LUXEL, spécialisé dans la pose de panneaux photovoltaïques en toiture.

Il leur a été demandé réaliser une étude de faisabilité sur la réalisation de bâti sur Lafourcade IV.

Son analyse, en cours, amène le bureau d'étude à l'obligation de réaliser des bâtiments de grande surface pour fournir à minima 250 kWc.

Pour atteindre cet objectif, devront être réalisés des bâtiments de 2200 m² ou deux bâtiments de 1100 m².

A partir de ce postulat, le bureau d'étude apporterait une participation d'environ 100 € le m² ; le plan de financement serait complété par des aides DETR, Région, Leader...

Pour pouvoir aller plus loin dans la réflexion, il est nécessaire de lancer une mission de maîtrise d'œuvre afin de préciser l'enveloppe financière du projet. Pour que le bureau d'étude réponde à l'appel d'offre de la Commission Régulation de l'Énergie, il doit avoir obtenu une autorisation de construire.

Aussi, le marché de maîtrise d'œuvre pourrait se décliner en tranches :

- Tranche ferme : jusqu'au dépôt du permis de construire
- 1e tranche conditionnelle : une unité de bâtiment (2 200 m²)
- 2^{sd} tranche conditionnelle : seconde unité de bâtiment (2x1100 m²)

Monsieur le Président invite l'assemblée à l'autoriser à lancer la procédure de maîtrise d'œuvre et à signer les documents en lien avec ce projet

Vote à l'unanimité.

Débats :

Alain de SCORRAILLE demande s'il s'agit d'une mono pente.

Pierre DUFFAUT : 1/3 – 2/3

Catherine HEURTEUX : pourquoi n'avons-nous pas évoqué ce sujet à la commission économie en amont ?

Pierre DUFFAUT annonce que le bureau n'était pas en possession de ces éléments (obtenus au cours de ces 2 dernières semaines) au moment de la commission économie.

Il insiste également sur le fait que la 3CAG serait maître d'œuvre (non pas le bureau d'études LUXEL).

Catherine HEURTEUX demande si ces éléments ont été validés en Bureau.

Pierre DUFFAUT : En effet, ces éléments ont été présentés à l'occasion du dernier Bureau (02.03.15)

Catherine HEURTEUX : Allons-nous l'évoquer en commission économie ?

Pierre DUFFAUT : Vu la portée et l'intérêt du projet, il fut décidé de l'aborder en conseil communautaire pour ne pas perdre de temps par rapport au calendrier, mais il va de soi qu'il sera évoqué en commission.

Catherine HEURTEUX : Quelle est la destination de ces bâtiments ?

Pierre DUFFAUT : Accueil d'entreprises, bâtiment relais, location ...

Gérard ARIES : Est-ce que la commission économique peut réfléchir sur un bâtiment type ?

Sergine AGEORGES : Lorsque nous avons été à la réunion de la CEEI, nous avons bien été témoins de la nécessité d'un bâtiment relais.

Gérard FAURE : Où se situerait leur implantation ?

Pierre DUFFAUT : Côté gauche de la nouvelle ZA. Soit il est fait le choix d'un bâtiment de 2 200m² soit 2 bâtiments de 1 100m² chacun.

Jean Claude BADCY : Est-il intéressant de se lancer dans le photovoltaïque ?

Pierre DUFFAUT confirme à partir du moment où le projet permet d'envisager un cofinancement supplémentaire.

Bruno GABRIEL s'interroge sur le recyclage des panneaux.

Pierre DUFFAUT réplique qu'un protocole est à suivre jusqu'à l'obtention de l'autorisation par la CRE (Commission de Régulation de l'Energie). De plus, l'acte notarié définira les obligations des parties y compris le recyclage des panneaux.

Bruno GABRIEL mentionne la nécessité de les impliquer dans cette démarche.

Jean Lus BOAS précise qu'une taxe de recyclage est comprise dans la vente des panneaux.

Bernard MONLIBOS précise que pour tous panneaux fabriqués, il y a un engagement de recyclage. De plus, les panneaux aujourd'hui peuvent être repris par une entreprise allemande.

Pierre DUFFAUT : C'est une opportunité à saisir mais l'engagement final dépendra du plan de financement. La 3CAG a besoin d'avoir un bâtiment pour accueillir : atelier relais, locatif....

Gérard FAURE s'interroge que le retour sur investissement.

Pierre DUFFAUT : Nous n'en sommes pas à ce stade encore. L'opération sera longue, nous prendrons une décision dès lors que nous connaissons le plan de financement.

Catherine HEURTEUX : Y-aura-t-il des créations d'emploi liés à ce projet ?

Pierre DUFFAUT précise que les travaux seront réalisés par des entreprises ayant déjà leurs équipes spécialisées.

Gérard ROEHRIG demande comment a été choisi le bureau d'étude LUXEL.

Pierre DUFFAUT : le réseau, leur intérêt pour ce type de projet...

Gérard ROEHRIG : Y-a-t-il eu un appel d'offre ?

Pierre DUFFAUT : Non, il ne s'agit pas ici d'un marché public mais d'une proposition faite par un bureau d'étude intéressé par ce type de projet.

Alain de SCORRAILLE s'interroge sur le lavage des panneaux.

Pierre DUFFAUT : Ce n'est pas de notre ressort, car c'est l'entreprise qui sera et restera propriétaire des panneaux.

Bruno GABRIEL quitte la séance à 20h30.

Vote des comptes administratifs 2014 3CAG. Délibération n°2015-03-009

Les membres du conseil communautaire donnent acte de la présentation faite par Monsieur le Président des comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi :

CCCAG	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE DES SECTIONS	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<i>Ouverture de crédit</i>	2 694 181,00	2 694 181,00	2 646 654,00	2 646 654,00		
Résultats reportés			816 562,25		816 562,25	0,00
Opération de l'exercice	2 068 288,26	2 920 882,25	1 248 764,21	1 989 695,34	3 317 052,47	4 910 577,59
TOTAL	2 068 288,26	2 920 882,25	2 065 326,46	1 989 695,34	4 133 614,72	4 910 577,59
Résultats de clôture		852 593,99	-75 631,12			776 962,87
Restes à réaliser			136 635,73			
TOTAUX CUMULES	2 068 288,26	2 920 882,25	2 201 962,19	1 989 695,34	4 270 250,45	4 910 577,59
Résultats cumulés		852 593,99	-212 266,85			640 327,14

GIMONT 3 -	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE DES SECTIONS	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<i>Ouverture de crédit</i>	34 983,00	21 530,00	63,00	63,00		
Résultats reportés		13 453,20			0,00	13 453,20
Opération de l'exercice		500,00			0,00	500,00
TOTAL	0,00	13 953,20	0,00	0,00	0,00	13 953,20
Résultats de clôture		13 953,20				13 953,20
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	0,00	13 953,20	0,00	0,00	0,00	13 953,20
Résultats cumulés		13 953,20				13 953,20

LAFIV -	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE DES SECTIONS	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<i>Ouverture de crédit</i>	239 901,00	239 901,00	239 901,00	239 901,00		
Résultats reportés		123 440,33	118 168,33		118 168,33	123 440,33
Opération de l'exercice	28 752,00	28 752,00	28 752,00	28 752,00	57 504,00	57 504,00
TOTAL	28 752,00	152 192,33	146 920,33	28 752,00	175 672,33	180 944,33
Résultats de clôture			-118 168,33			5 272,00
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	28 752,00	152 192,33	146 920,33	28 752,00	175 672,33	180 944,33
Résultats cumulés		123 440,33	-118 168,33			5 272,00

SPANC-	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE DES SECTIONS	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<i>Ouverture de crédit</i>	6 014,00	6 014,00				
Résultats reportés		2 548,72			0,00	2 548,72
Opération de l'exercice	2 130,46	2 941,13			2 130,46	2 941,13
TOTAL	2 130,46	5 489,85	0,00	0,00	2 130,46	5 489,85
Résultats de clôture		3 359,39				3 359,39
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	2 130,46	5 489,85	0,00	0,00	2 130,46	5 489,85
Résultats cumulés		3 359,39				3 359,39

CINE -	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE DES SECTIONS	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<i>Ouverture de crédit</i>	89 618,00	89 618,00	35 550,00	35 550,00	125 168,00	125 168,00
Résultats reportés		34 090,66	22 478,81		22 478,81	34 090,66
Opération de l'exercice	73 094,17	53 305,66	9 726,30	38 224,81	82 820,47	91 530,47
TOTAL	73 094,17	87 396,32	32 205,11	38 224,81	105 299,28	125 621,13
Résultats de clôture		14 302,15		6 019,70		20 321,85
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	73 094,17	87 396,32	32 205,11	38 224,81	105 299,28	125 621,13
Résultats cumulés		14 302,15		6 019,70		20 321,85

TAD -	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE DES SECTIONS	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<i>Ouverture de crédit</i>	15 391,00	15 391,00			15 391,00	15 391,00
Résultats reportés	4 390,38				4 390,38	0,00
Opération de l'exercice	7 756,17	11 623,26			7 756,17	11 623,26
TOTAL	12 146,55	11 623,26			12 146,55	11 623,26
Résultats de clôture	-523,29				-523,29	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	12 146,55	11 623,26	0,00	0,00	12 146,55	11 623,26
Résultats cumulés	-523,29				-523,29	

ZA Malard -	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE DES SECTIONS	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<i>Ouverture de crédit</i>	<i>156 325,00</i>	<i>156 325,00</i>	<i>158 163,00</i>	<i>158 163,00</i>	<i>314 488,00</i>	<i>314 488,00</i>
Résultats reportés				1 837,90		
Opération de l'exercice		12 692,10	80 000,00	65 470,00		78 162,10
TOTAL	0,00	12 692,10	80 000,00	67 307,90	0,00	78 162,10
Résultats de clôture		12 692,10	-12 692,10			78 162,10
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	0,00	12 692,10	80 000,00	67 307,90	80 000,00	80 000,00
Résultats cumulés		12 692,10	-12 692,10			

VERSION CONSOLIDÉE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Total	2 184 411,44	3 204 229,31	2 324 451,90	2 123 980,05
TOTAUX		1 019 817,87	-200 471,85	
EQUILIBRE		819 346,02		

Affectation des résultats – BP 3CAG et BA.

	Budget CCCAG	BA G3	BA LAFIV	BA SPANC	BA CINEMA	BA TAD	BA MALARD
Section de Fonctionnement							
Résultat de l'exercice 2014	852 593.99	13 953.20	123 440.33	3 359.39	14 302.15	-523.29	12 692.10
Report à nouveau	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/14	852 593.99	13 953.20	123 440.33	3 359.39	14 302.15	-523.29	12 692.10
Section d'investissement							
Solde d'exécution	-75 631.12	0.00	-118 168.33	0.00	6 019.70	0.00	-12 692.10
Restes à réaliser	136 635.73	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Besoin de financement	212 266.85	0.00	-118 168.33	0.00	0.00	0.00	-12 692.10
Affectation des résultats							
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement	852 594.00						
Excédent/déficit de fonctionnement reporté 002		13 953.20	123 441.00	3 360.00	14 302.00	-524.00	12 692.00
Déficit/excédent d'investissement reporté à la ligne 001	-75 632.00		-118 168.33		6 020.00		-12 692.00

Vote des budgets

Budget principal 3CAG

Section de fonctionnement		
Dépenses		
Chapitre	Libellé	Vote
11	Charges à caractère général	362 900.00
12	Charges de personnel	267 200.00
014	Atténuation de produits	859 037.00
65	Autres charges de gestion courante	220 180.00
66	Charges financières	77 793.00
67	Charges exceptionnelles	35 908.00
023	Virement à la section d'investissement	578 919.00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	221 000.00
Total		2 622 937.00

Section de fonctionnement		
Recettes		
Chapitre	Libellé	Vote
70	Produits des services, du domaine et ventes	8403.00
73	Impôts et taxes	2 055 385.00
74	Dotations et participations	537 464.00
75	Autres produits de gestion courante	21 685.00
Total		2 622 937.00

Section d'investissement		
Dépenses		
Chapitre	Libellé	Vote
16	Remboursement d'emprunt	123 786.00
20	Immobilisations incorporelles	85 000.00
204	Subventions d'équipement versées	181 987.00
21	Immobilisations corporelles	370 421.00
23	Immobilisations en cours	1 070.071.00
001	solde d'exécution négatif reporté	75 631.00
Total		1 906 896.00

Section d'investissement		
Recettes		
Chapitre	Libellé	Vote
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 036 532.00
13	Subventions d'investissement	15 265.00
27	Autres immobilisations financières	55 179.00
021	Virement de la section de fonctionnement	578 919.00
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	221 000.00
Total		1 906 896.00

Budget annexe Lafourcade IV

Pour créer l'entité budgétaire 2015, proposition d'ouvrir les crédits en partant de l'hypothèse d'une vente d'un terrain réservé de 860 m².

DEPENSES			RECETTES		
OO1	DEFICIT	118 168	OO2	Excédent	123 440
6522	Reversement excédent au BP	5 272	7015	vente d'un lot	10 320
1681	Rembmt de l'avance accordée par le BP	10 320			
TOTAL		133 760	TOTAL		133 760

Budget annexe Gimont 2

Pour créer l'entité budgétaire 2015, proposition d'ouvrir les crédits en partant de l'hypothèse d'une vente

Dépense			Recette		
1681	Remboursement faite par le Budget principal	13 171	7015	vente du lot n° 5	13 171

Budget annexe Gimont 3

Pour créer l'entité budgétaire 2015, proposition d'ouvrir les crédits en partant de l'hypothèse d'une vente

Dépenses			Recette		
			OO2	Excédent	13953
6522	Reversement excédent au BP	24 619	7015	vente du lot n°14	10 729
1681	Rembmt de l'avance accordée par le BP	63			
TOTAL		24 682	TOTAL		24 682

Budget annexe Cinéma

Section de fonctionnement		
Dépenses		
Chapitre	Libellé	Vote
011	Charges à caractère général	50 593.00
67	Charges exceptionnelles	4 321.00
042	Opération d'ordre entre sections	13 071.00
Total		67 985.00

Section de fonctionnement		
Recettes		
Chapitre	Libellé	Vote
70	Ventes de produits fabriqués	35 000.00
74	Subvention d'exploitation	6 000.00
77	Produits exceptionnels	4 321.00
042	Opérations d'ordre entre sections	8 362.00
002	Résultat reporté	14 302.00
Total		67 985.00

Section d'investissement		
Dépenses		
Chapitre	Libellé	Vote
21	Immobilisations corporelles	10 728.00
040	Opérations d'ordre entre sections	8 363.00
Total		19 091.00

Section d'investissement		
Recettes		
Chapitre	Libellé	Vote
001	Solde d'exécution positif reporté	6 020.00
040	Opération d'ordre entre sections	13 071.00
Total		19 091.00

Budget annexe SPANC

Section de fonctionnement		
Dépenses		
Chapitre	Libellé	Vote
011	Charges à caractère général	9 180.20
65	Autres charges de gestion courante	229.80
Total		9 410.00

Section de fonctionnement		
Recettes		
Chapitre	Libellé	Vote
74	Subvention d'exploitation	1 551.00
75	Autres produits de gestion courante	4 500.00
002	Résultat reporté	3 359.00
Total		9 410.00

Budget annexe ZA Malard

Pour créer l'entité budgétaire 2015, proposition d'ouvrir les crédits en partant de l'hypothèse d'une vente du lot n°4 :

DEPENSES			RECETTES		
OO1	déficit		oo1	excédent	1838
1687	rbmt av. BP	15600	7015	vente	15600
6522		1838			
TOTAL		17438	TOTAL		17438

Budget annexe TAD

Section de fonctionnement		
Dépenses		
Chapitre	Libellé	Vote
011	Charges à caractère général	30 000.00
002	Résultat reporté	523.00
Total		30 523.00

Section de fonctionnement		
Recettes		
Chapitre	Libellé	Vote
74	Subvention d'exploitation	4 615.00
77	Produits exceptionnels	25 908.00
Total		30 523.00

Questions diverses :

Pierre DUFFAUT informe l'assemblée que plusieurs marchés à procédure adaptée seront lancés :

- MAPA signalétique des ZA
- MAPA panneaux de signalisation
- MAPA pour la prestation de transport dans le cadre du TAD
- MAPA achat d'un logiciel d'urbanisme
- MAPA Conseils et assistance juridique (urbanisme)
- MAPA Création du site internet de la 3CAG.

Les archives de la communauté vont être déplacées dans le garage, la salle du deuxième étage étant destinée à l'instructeur d'urbanisme.

Point sur le pont de Montiron : 2^{ème} expertise suite au constat d'une fissure sous le garde-corps. L'assurance prendra en charge ces dépenses.

Sergine AGEORGES évoque l'association des entreprises de la ZA dont les projets de statuts sont en cours d'élaboration.

A ce jour, les cotisations des entreprises (la quasi-totalité) permettraient une présence de vigiles 26 jours par mois, 6h/nuit, sur les 2 zones.

Le gardiennage prendrait effet au cours du 2^{ème} trimestre de l'année.

Possibilité de subvention de la 3CAG.

Gérard ARIES : Suite aux précipitations de ces derniers jours, des glissements de fossés ont été constatés. Des travaux sont prévus. Contacter Xavier.

De plus, concernant les diagnostics qui seront réalisés sur la commune de SARAMON, les 2 techniciens de la 3CAG se rendront en mairie pour rencontrer les services municipaux.

Pour information : Il reste du colpatsch à GIMONT et SARAMON.

Michel ANGELE présente les brochures mises à disposition à l'Office du Tourisme.

Pierre DUFFAUT présente à l'assemblée le nouveau logo de la 3CAG.

Par ailleurs, **Pierre DUFFAUT** informe l'assemblée du vote en cours à l'Assemblée nationale du projet de loi NOTRe « Nouvelle Organisation Territoriale de la République » concernant entre autre le seuil de 20 000habitants pour les EPCI.

Il précise aux délégués qu'il n'assistera à aucune réunion de la CDCI tant que le conseil communautaire ne se sera pas positionner sur ce sujet.

Francis CHABROL précise que lors des discussions dans le cadre du rapprochement des 2 EPCI, la subvention accordée par l'ex communauté Coteaux de Gimone à l'association Culture Portes de Gascogne, n'a pas été abordée. Il souhaite qu'une réflexion s'engage en 2015 sur ce sujet bien que la communauté n'a pas la compétence culture.

Le prochain conseil communautaire aura lieu à SARAMON.

Séance levée à 21h30.

Signatures des comptes administratifs et budgets 2015 par les conseillers communautaires.

Remise à chaque commune de la carte du Projet « *Très haut débit pour Tous en 2017* » de la communauté.

Compte rendu approuvé par Francis CHABROL et Pierre DUFFAUT